

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr / Dr TANKERE Frédérick.....
Conventionné honoraires libres

Consultations :

le Jeudi..... de 14.....h³⁰ à 18.....h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
<u>CS</u>	<u>100</u>	<u>16,10€</u>

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.

COUPON REPONSE

A retourner pour le 24 mai 2017

- Direction de la Stratégie et des Affaires Médicales – Bâtiment Admissions Pitié - 3^e étage -

AFFICHAGE DES TARIFS D'HONORAIRES PRATIQUES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE LIBERALE

Nom - Prénom :TANKERE Fedeine.....

Affichage des tarifs :

oui
non

Dans l'affirmative :

- Affichage des tarifs de consultation
des principaux actes
- Lieu d'affichage salle d'attente
autres

Préciser (box consultation, secrétariat ...).....

Observations :

.....